

**COMMENT NOUS RENCONTRER ?**

**Sur rendez-vous**

du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h

**02 99 38 40 28**

Contact : [espace.mediation35@orange.fr](mailto:espace.mediation35@orange.fr)

Site : [www.espace-mediation.com](http://www.espace-mediation.com)

**à RENNES**

2 avenue d'Italie

(Métro : Italie / Voiture (par la rocade) : sortie Porte d'Alma  
 Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h

**à REDON**

22 rue de Jeanne d'Arc

**à BAIN DE BRETAGNE**

Immeuble Stériad

**en PAYS DE BROUËLIANDE**

selon l'organisation des permanences

**MONTFORT-SUR-MEU :**

Hôtel Montfort Communauté  
 4 place du tribunal

**MONTAUBAN :**

Manoir de la ville Cotterel  
 46, rue de Saint Malo

**SAINT-MÉEN-LE-GRAND**

Espace France Services  
 22 Rue de Gaël

**Toutes les séances ont lieu sur rendez-vous**

Tous nos sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



**Espace Médiation**

*epe*  
 école des parents et des éducateurs

ILLE-ET-VILAINE



« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, [... permettant de favoriser la communication des personnes en situation de rupture ou de séparation, et de faciliter] la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. »\*

## POUR QUI ?

Pour tous les membres de la famille :

**Parents séparés**,  
trouvez une entente « sur mesure ».

**Familles en difficulté de communication**,  
grands-parents, parents, enfants, petits-enfants,  
renouez le dialogue.

**Personnes âgées ou dépendantes**, parvenez à trouver  
des solutions justes et équitables.

**Adolescents, jeunes majeurs** en conflit, en rupture  
de liens avec votre famille, renouez le dialogue.

## AVEC QUI ?

Le médiateur familial est un professionnel diplômé d'état, spécialisé dans la gestion des conflits et des crises familiales. Il est soumis à des principes déontologiques tels que la confidentialité et l'impartialité.

## COMMENT ?

Lors d'entretiens confidentiels dont la fréquence et la durée sont fixées avec le médiateur.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

L'entretien d'information sur la médiation familiale est gratuit. Ensuite, votre participation sera calculée selon vos revenus (gratuit pour les adolescents). Les entretiens sont payés à la séance.

\* Définition adoptée par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale, en 2002



**Parents  
séparés,**  
**trouvez une entente  
« sur mesure »\*\***

## À QUEL MOMENT ?

- vous avez pris la décision de vous séparer,
- vous êtes séparés ou en cours de séparation,
- vous êtes déjà divorcés ou séparés et les décisions prises ne correspondent plus à la situation actuelle.

## POUR QUOI FAIRE ?

- pour dépasser le conflit, le comprendre et reprendre un dialogue,
- pour exercer vos responsabilités parentales en trouvant des accords qui conviennent à chacun,
- pour favoriser les décisions communes de la vie quotidienne concernant vos enfants (organisation de leur résidence, scolarité, loisirs, religion, santé...),
- pour envisager la participation financière de chaque parent à l'éducation des enfants et la répartition de vos biens.

\* Garantie de confidentialité  
Article L. 213-2 du Code de justice administrative

\*\* Une entente « sur mesure » en médiation, c'est celle qui se révèle juste, viable et satisfaisante pour les parents, pour les enfants et l'ensemble de la famille.